

CLOUD COMPUTING

# La Suisse promet le secret numérique

La pratique américaine comme la législation française autorisent les gouvernements à surveiller les données hébergées sur le cloud. Sauf en Suisse. Un avantage que les acteurs helvétiques mettent en avant à travers une nouvelle association baptisée Vigiswiss.

**L**es principaux acteurs suisses du stockage en ligne, Abissa, SafeHost, Deltalis, Solnet... se sont fédérés autour de Vigiswiss. Avec des objectifs plutôt ambitieux ! « Il s'agit de proposer un coffre-fort inaltérable pour préserver la mémoire numérique mondiale. L'offre s'adresse aussi bien aux gouvernements qu'aux entreprises ou aux organisations, pour conserver et protéger leurs données confidentielles », a expliqué Laurence Jovignot-Halifi, l'une des responsables de cette association, à nos confrères suisses de la revue *Bilan*. Classiquement, l'adhésion à cette association garantit le respect de bonnes pratiques, notamment en termes de sécurité, par les professionnels. Tous les acteurs de la chaîne sont potentiellement concernés, datacenters, hébergeurs, intégrateurs et sociétés de services.



Ils s'engagent par cette adhésion à ne pas héberger de données liées au terrorisme, à la pédopornographie... et à être régulièrement audités par un organisme indépendant.

L'atout majeur proposé par Vigiswiss ne porte cependant pas sur ces pratiques, mais sur la législation locale qui devrait permettre de s'abstraire des

législations de la famille Safe Harbour, qu'elles soient américaines ou européennes. Les données stockées chez ces fournisseurs ne seront a priori pas accessibles par les pouvoirs publics locaux ou étrangers en dehors d'actions juridiques. Dans le contexte français, notamment avec la loi renseignement de juin 2015, quelques acteurs hexagonaux, notamment OVH, s'inquiètent des conséquences sur leur marché. Réaction plus positive du côté de l'association Cloud Confidence, une association qui regroupe quelques acteurs français du secteur. « Cette organisation d'acteurs européens est positive. La question de la confidentialité n'est pas toujours une promesse tenue par les grands acteurs notamment américains », assène Olivier Iteanu, son vice-président, avocat spécialisé dans les nouvelles technologies.

Patrick Brébion